

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 61 (1988)

Heft: 1-2

Artikel: Europan : "modes de vie et architectures du logement"

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-128843>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

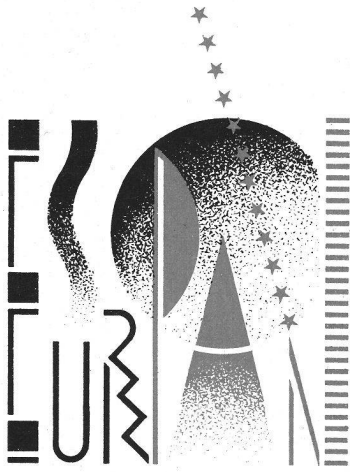
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



EUROPAN

«MODES DE VIE ET ARCHITECTURES DU LOGEMENT»

Architecture

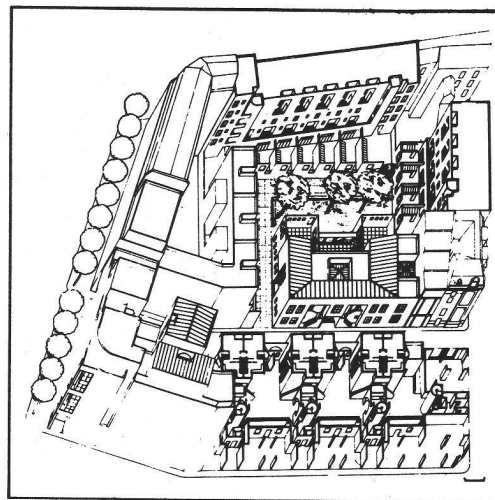
Définition

L'EUROPAN est une coordination européenne de concours pour l'architecture nouvelle. Des concours simultanés sont organisés par chacun des pays participants sur un thème commun.

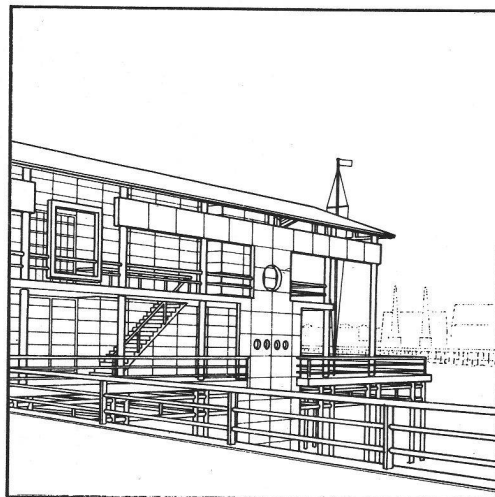
Le thème proposé est «Modes de vie et architecture du logement en Europe». Les concours s'adressent à de jeunes architectes.

L'EUROPAN a deux objectifs:

- la confrontation des résultats des concours par le moyen d'un colloque international, d'une exposition itinérante et la production d'un ouvrage;
- l'aide à la réalisation pour les lauréats. Cette initiative, appelée «EUROPAN», s'inscrit dans la continuité des concours «PAN» (Programme d'Architecture Nouvelle) que la France organise depuis une quinzaine d'années.



P. Chavannes, M. Lambert.
Projet lauréat PAN XII.
Paris XX^e, 74 PLA (bureaux
et locaux d'activité de la ville),
maître d'ouvrage: RIVP.



D. Perrault. Projet lauréat PAN XII,
Rezé, 40 logements avec terrasse
et jardin, maître d'ouvrage:
SA Nantais de HLM.

Ces concours ont pour but de contribuer au renouvellement et au développement de l'architecture en ouvrant la commande dans le secteur du logement social à de jeunes architectes.

L'expérience PAN

Le PAN réunit les pouvoirs publics, des maîtres d'œuvre et des représentants des maîtres d'ouvrages publics ou privés qui s'intéressent à ses résultats et participent à son élaboration. Cette conjonction de partenaires d'origines différentes fait la spécificité du PAN.

A la fois concours d'idées et aide à la réalisation, le PAN a permis à nombre de jeunes architectes primés de réaliser leur première œuvre.

Le PAN a permis en France un renouvellement de la réflexion et de la commande architecturale.

L'organisation de l'EUROPAN

L'EUROPAN est à la fois:

- un ensemble de concours d'idées lancés à l'échelon national afin d'autoriser l'émergence de problématiques particulières dont les résultats sont confrontés au niveau européen dans un cadre commun;
- une aide apportée à la réalisation pour les lauréats primés.

Il correspond donc à l'organisation simultanée de concours lancés de concert par les divers pays participants et à la recherche de moyens d'atteindre ses objectifs communs. Dans cette optique, il est mis en place des structures nationales, régionales ou locales, pour l'organisation des concours; un comité européen, qui soit l'émanation de ces diverses structures, afin de coordonner les initiatives et d'organiser la confrontation des résultats.

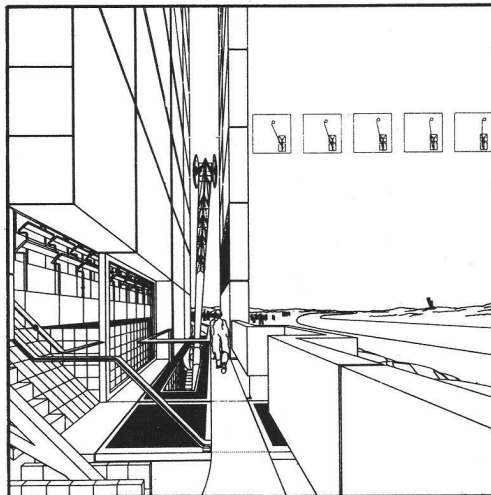
EUROPAN:

concours d'idées et aide à la réalisation

L'EUROPAN pose une problématique: l'adaptation du logement à des modes de vie qui diffèrent selon les lieux, les catégories sociales ou les tranches d'âge, et qui évoluent à la mesure des sociétés et des apports technologiques.

L'EUROPAN est donc un concours d'architecture lancé sur un seul thème, mais sans programme ni situation. Dans ce cadre thématique, chaque candidat est appelé à se fixer un programme et à élaborer un projet. Les projets des concurrents sont ensuite analysés par une commission technique à partir d'une grille de critères. Enfin le jury, à partir des points de vue diversifiés des membres qui le composent, débat des projets, les compare pour sélectionner comme lauréats ceux qui lui sem-

M. Bourdeau. Projet lauréat PAN XIII.
Paris XIII*, 13 logements 2 pièces,
maître d'ouvrage: RIVP.



blent apporter des réponses nouvelles et pertinentes par rapport à la problématique du concours.

Dans un second temps, les organisateurs encouragent des maîtres d'ouvrages, désireux de s'ouvrir à des problématiques et des pratiques innovantes, à s'adresser aux lauréats. Les lauréats peuvent alors être en situation de mettre en œuvre leur démarche sur la base d'un programme et d'un site donnés par un maître d'ouvrage.

EUROPAN: concours nationaux et concours européen

Le règlement et le lancement des concours, le cadre thématique, les règles de jugement, le calendrier et la diffusion des résultats sont communs. Ils sont fixés par la commission européenne qui rassemble les partenaires.

L'organisation interne, les modalités pratiques, l'adaptation de la thématique à des particularismes locaux et nationaux, les jurys, les jugements, la désignation des lauréats et leur gratification sont affaire des commissions nationales qui les prennent à leur charge.

Commissions nationales et commission européenne

L'EUROPAN, dans son principe, réunit les partenaires de la construction et du logement: administrations publiques, maîtres d'ouvrages et représentants institutionnels des maîtres d'œuvre.

Les commissions nationales sont composées de divers représentants de ces secteurs. Leur rôle est à la fois d'assurer l'organisation de l'EUROPAN dans les pays et de mettre en place les moyens et les conditions de réalisation destinés aux lauréats.

La commission européenne est constituée de représentants des commissions nationales. Elle fixe les règles et les cadres communs à tous les participants, veille à la bonne organisation du concours, en élabore les critères de sélection, en promulgue les directives, en assure la diffusion (exposition, colloque, catalogue) et veille à l'assurance de débouchés offerts aux lauréats.

Séminaires européens

La réussite de l'EUROPAN se mesure aussi à la qualité des débats qu'il est capable de promouvoir: par la confrontation des différentes appro-

ches du thème par les pays européens, par les problématiques communes qui se dégageront, par la manière de juger les projets et de diffuser les résultats des concours. Il apparaît pour cela nécessaire de prévoir la tenue d'au minimum deux séminaires.

Le premier devrait permettre de mieux cerner la problématique posée par l'EUROPAN et d'élaborer des critères de jugement qui soient communs aux divers concours. Il se tiendra en juin 1988.

Un second séminaire devra comparer les résultats des différents concours et ordonner les thèmes de l'exposition et du catalogue.

L'EUROPAN a aussi pour but de comparer les diverses approches européennes du logement, que ce soit sous l'angle de l'architecture, des manières d'habiter ou des pratiques constructives. C'est pourquoi le premier séminaire de travail réunira des chercheurs et des architectes; ceux-ci devront faire partie des jurys des concours. Les actes de ces rencontres serviront de matériaux au catalogue.

Financements

A l'échelon national, le lancement du concours, sa diffusion, l'annonce des résultats et les gratifications offertes aux lauréats sont affaire de chacun des partenaires de l'EUROPAN.

Les compléments financiers nécessaires à l'organisation et à la production d'une exposition et d'un catalogue demandent de faire appel à la communauté des partenaires, aux instances européennes et à des fonds privés intéressés à l'opération.

Calendrier prévisionnel

15.12.1987:	Première réunion européenne avec les représentants des divers pays.
26.2.1988:	Deuxième réunion européenne avec les représentants des divers pays.
16.5.1988:	Publication du règlement du concours; lancement par voie de presse.
Juin 1988:	Séminaire des jurys européens.
Octobre 1988:	Rendu des projets.
Nov.-déc. 1988:	Commission technique.
Février 1989:	Résultats.
Mars 1989:	Rencontre en vue de la préparation du catalogue. Exposition.
Juin 1989:	Colloque.
Septembre 1989:	Publication et exposition.

Contacts

Organisation EUROPAN-Suisse:
FAS/Groupe «Habitat 1992»